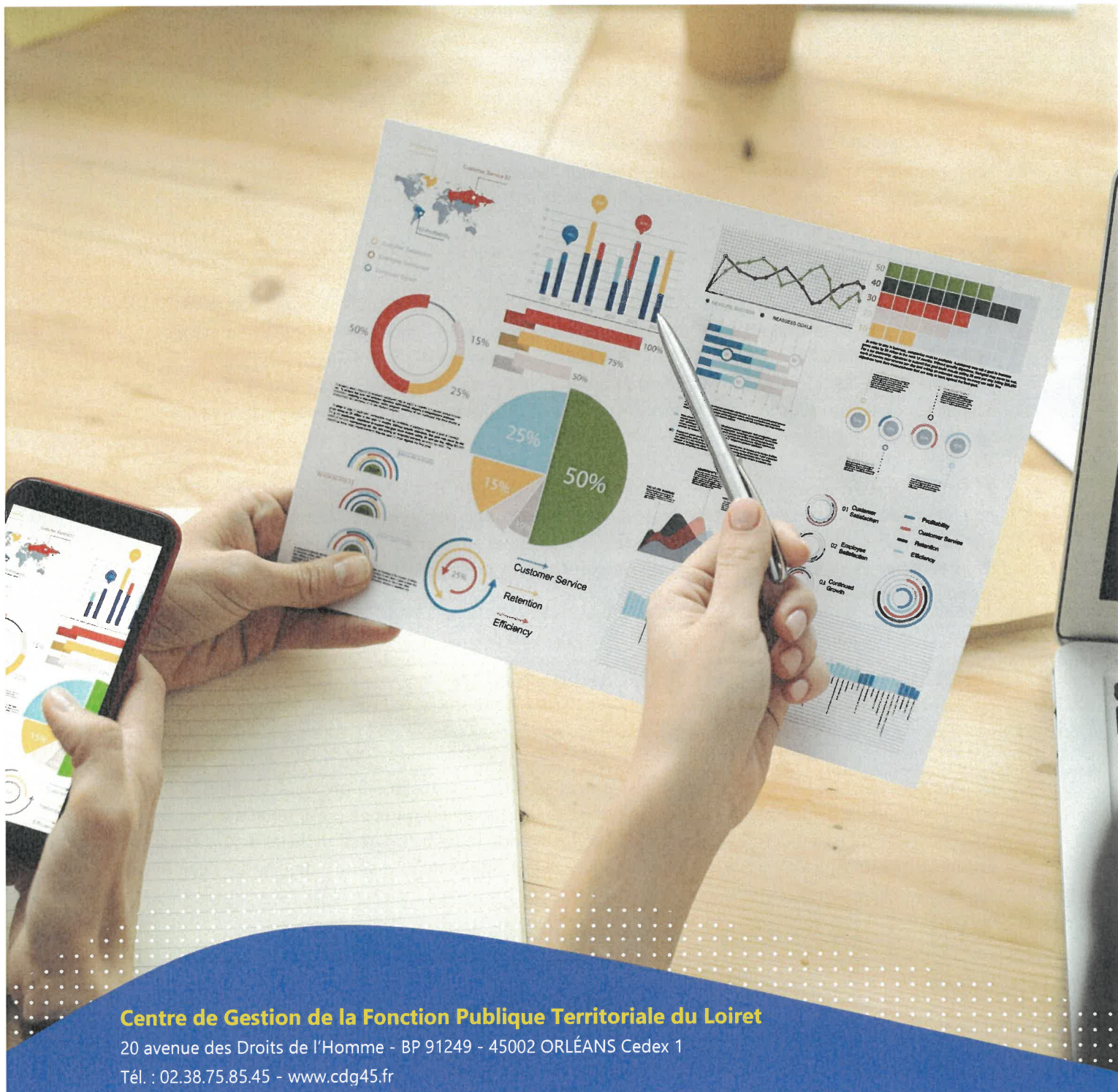


## CONCOURS DE MONITEUR-ÉDUCATEUR ET INTERVENANT FAMILIAL



## PREAMBULE

Ce rapport, établi à partir des observations et contributions des membres du jury du concours et du service organisateur, présente les principaux chiffres et résultats de la session 2026 du concours de moniteur-éducateur et intervenant familial territorial et s'adresse aux futurs candidats afin de les aider à se préparer à la prochaine session. La périodicité de ce concours est de 4 ans.

## PRESENTATION DU CADRE D'EMPLOIS

Le cadre d'emplois des moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux territoriaux, classé en catégorie B, relève de la filière médico-sociale. Il comprend 2 grades :

- Moniteur-éducateur et intervenant familial
- Moniteur-éducateur et intervenant familial principal.

## PRINCIPALES FONCTIONS

Les moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux territoriaux exercent leurs missions en matière d'aide et d'assistance à l'enfance et en matière d'intervention sociale et familiale.

**1°** En matière d'aide et d'assistance à l'enfance, ils participent à la mise en œuvre des projets sociaux, éducatifs et thérapeutiques.

Ils exercent leurs fonctions auprès d'enfants et d'adolescents handicapés, inadaptés ou en danger d'inadaptation. Ils apportent un soutien aux adultes handicapés, inadaptés ou en voie d'inadaptation ou qui sont en difficulté d'insertion ou en situation de dépendance.

Ils participent à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne des personnes accueillies en liaison avec les autres travailleurs sociaux, et notamment les professionnels de l'éducation spécialisée.

**2°** En matière d'intervention sociale et familiale, ils effectuent des interventions sociales préventives, éducatives et réparatrices visant à favoriser l'autonomie des personnes et leur intégration dans leur environnement, à travers des activités d'aide à la vie quotidienne et à l'éducation des enfants.

Ils interviennent au domicile, habituel ou de substitution, des personnes, dans leur environnement ou en établissement.

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'ORGANISATION

Le concours de moniteur-éducateur et intervenant familial territorial a été organisé au titre de l'année 2026 par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret en partenariat avec les centres de gestion de la Région Centre-Val de Loire, d'Île-de-France, le centre de gestion de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le centre de gestion de la Région Nouvelle Aquitaine et le centre de gestion de la Région du Grand Ouest.

Le nombre de postes ouverts est de **73 postes**, répartis comme suit :

SPECIALITE	NOMBRE DE POSTES
Moniteur-éducateur	52
Technicien de l'intervention sociale et familiale	21

## Calendrier

Ce concours s'est déroulé selon le calendrier suivant :

ETAPES DU CONCOURS	DATES
Date de l'arrêté d'ouverture	24 juillet 2025
Date de l'arrêté d'ouverture modificatif	12 février 2026
Périodes d'inscription	Du 9 septembre au 15 octobre 2025
Limite dépôt des candidatures	23 octobre 2025
Epreuve orale d'admission	18 et 19 février 2026
Jury d'admission	19 février 2026

## Conditions d'admission à concourir

### Concours externe :

- Pour la spécialité « **moniteur-éducateur** » :

Il est ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de moniteur-éducateur

- Pour la spécialité « **technicien de l'intervention sociale et familiale** » :

Il est ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale.

Pour les 2 spécialités, le concours externe est ouvert également à titre dérogatoire :

- aux pères ou mères de 3 enfants et plus (copie complète du livret de famille)
- aux sportifs de haut niveau
- aux possesseurs d'une équivalence de diplôme ou d'expérience professionnelle délivrée par le CNFPT.

## Refus des admis à concourir

Parmi les candidats non admis à concourir :

- 12 candidats n'avaient pas le diplôme correspondant à la spécialité requise.

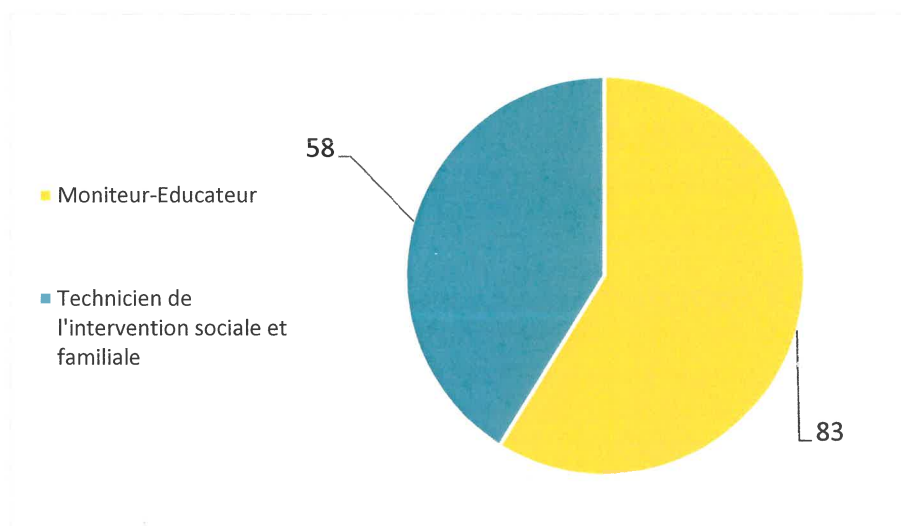
## PRINCIPAUX CHIFFRES DU CONCOURS

### Étapes clés du concours

SPECIALITE	NOMBRE POSTES	ADMIS A CONCOURIR	PRESENTS ORAL (%)	SEUIL D'ADMISSION	ADMIS
Moniteur-éducateur	52	83	62 (75%)	12/20	41
TISF	21	58	44 (76%)	13/20	20
<b>TOTAL</b>	<b>73</b>	<b>141</b>	<b>106 (75%)</b>	-	<b>61</b>

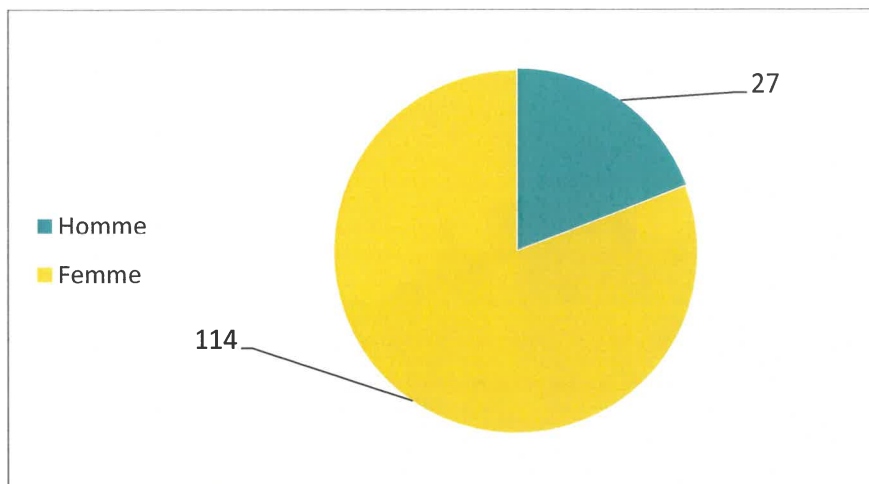
### Éléments statistiques sur le nombre d'admis à concourir

#### Répartition par spécialité



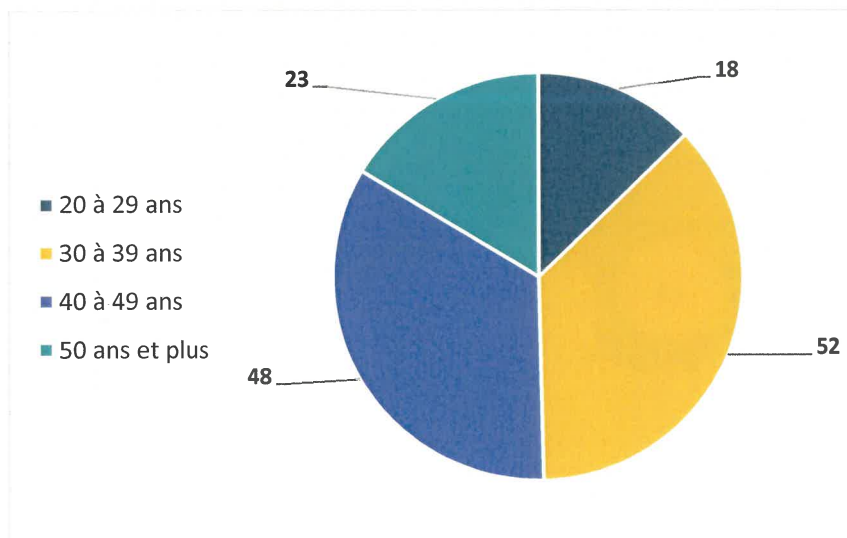
## Répartition femmes/hommes

Le profil des candidats admis à concourir est majoritairement **féminin** avec **114** femmes soit 81%, pour **27** hommes soit 19%.



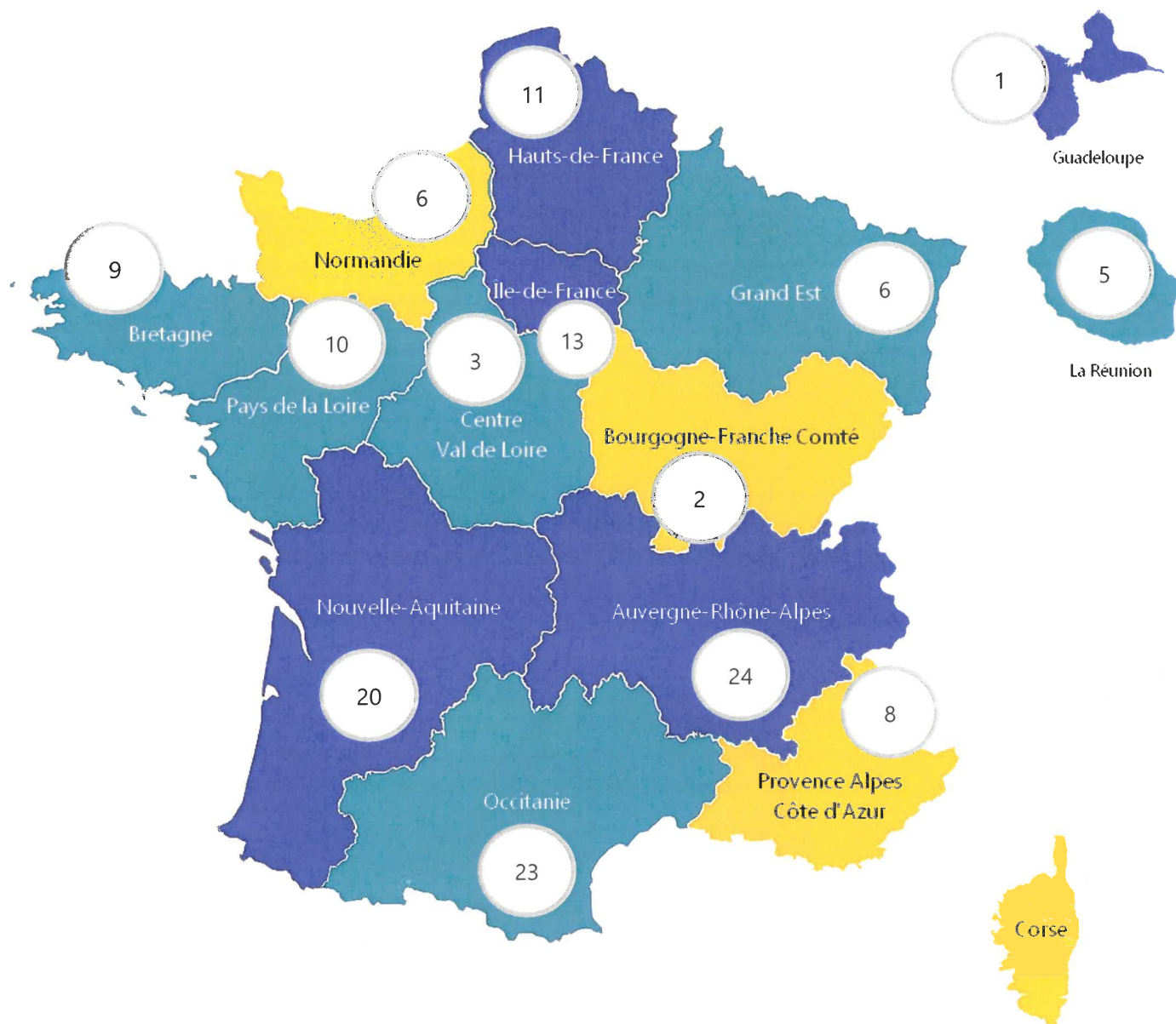
## Répartition par âge

Toutes spécialités confondues, les candidats admis à concourir sont majoritairement âgés de 30 à 39 ans (52 candidats soit **37%**). Les candidats âgés de 40 à 49 ans sont au nombre de 48 soit **34%**. 23 candidats sont âgés de 50 ans et plus, soit **16%**. Enfin, 18 candidats sont âgés de 20 à 29 ans soit **13%**.



## Répartition par origine géographique

Les candidats admis à concourir sont en majorité originaires de la **région Auvergne-Rhône-Alpes** (24 candidats soit **17%**). Suivis de près par les candidats en provenance de la région Occitanie (23 candidats soit **16%**). La région **Nouvelle Aquitaine** représente quant à elle 20 candidats soit **14%**. Enfin, 74 candidats viennent d'autres régions de France (58 candidats soit **52%**).



## L'UNIQUE EPREUVE ORALE D'ADMISSION

### Déroulement

L'unique épreuve orale d'admission pour l'ensemble des spécialités du concours s'est déroulée dans les locaux du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret, les 18 et 19 février 2026.

## Intitulé règlementaire

L'épreuve consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois. **Durée : 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé.**

Toute note inférieure à 5/20 à l'épreuve d'admission entraîne l'élimination du candidat.

## Grille d'entretien

Afin d'assurer l'égal traitement des candidats, le jury s'est appuyé sur une grille d'entretien commune comportant un découpage précis des points.

	NOTES
<b>1 – PRÉSENTATION GÉNÉRALE (5 minutes maximum)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• clarté et cohérence de l'exposé</li><li>• mise en valeur des compétences</li><li>• gestion du temps.</li></ul>	/ 5
<b>2 – APTITUDE A EXERCER LES MISSIONS</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• capacité d'analyse et de réflexion</li><li>• aptitude à l'encadrement</li><li>• conduite de projet</li><li>• positionnement vis-à-vis de la hiérarchie</li><li>• mises en situation professionnelle</li></ul>	/13
<b>2 – CONNAISSANCES DE L'ENVIRONNEMENT TERRITORIAL</b>	
<b>3 – MOTIVATION</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• intérêt quant à la profession et à l'actualité</li><li>• sens du service public</li><li>• projet professionnel.</li></ul>	/ 2
<b>TOTAL</b>	<b>/20</b>

## Note de cadrage

La note de cadrage de cette épreuve est en ligne et peut être téléchargée sur le site du CDG45, dans la rubrique « concours » : <http://www.cdg45.fr>

## Récapitulatif de la note d'admission

SPECIALITE	SEUIL /20	NOTE LA PLUS BASSE	NOTE LA PLUS HAUTE	NOTE <5/20	NOTE ≥ 10/20
<b>Moniteur-éducateur</b>	12/20	2,50/20	19,50/20	2	47
<b>Technicien de l'ISF</b>	13/20	2,50/20	19,50/20	3	31

## Délibération du jury

Les examinateurs font part de leurs appréciations sur les entretiens qu'ils ont menés, à savoir :

- De bons candidats dans l'ensemble, motivés et qui démontrent de bonnes connaissances du métier,
- Toutefois, le jury note un manque de préparation notable sur les connaissances territoriales,
- Pour la spécialité TISF, le jury remarque un meilleur niveau de préparation que dans la spécialité Moniteur-éducateur,
- Pour beaucoup de candidats, il manque une prise de conscience de l'enjeu du concours.

Le nombre total de candidats déclarés admis par le jury est de **61 candidats** répartis comme suit :

SPECIALITE	LAUREATS	SEUIL D'ADMISSION/20
<b>Moniteur-éducateur</b>	41	12/20
<b>Technicien de l'ISF</b>	20	13/20

## CONCLUSION

Le jury félicite tous les lauréats du concours et encourage vivement ceux qui ont échoué à poursuivre leurs efforts. Le niveau d'exigence envers les candidats s'avère adapté au cadre d'emplois et permettra des nominations à la hauteur des attentes des collectivités.

Le président du jury remercie vivement les membres du jury et les examinateurs pour leur investissement et leur disponibilité, ce qui a permis le bon déroulement de ce concours.

Fait à Orléans, le 10 mars 2026



Le président du jury

Jean-Michel PELLÉ